

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Si le passage à la production d'énergies décarbonées est nécessaire, cela ne peut se faire n'importe comment et n'importe où.

C'est la raison pour laquelle je suis en total opposition avec le projet agrivoltaïque de la commune de Presnoy.

Ce projet est :

1. INCOHERENT

Avec 8 milliards d'êtres humains sur terre et le réchauffement climatique, une crise alimentaire majeure va évoluer, pour le moins, tout au long du 21^{ème} siècle. Une nouvelle stratégie mondiale agricole est en train de se mettre en place en réduisant l'élevage, notamment intensif, au bénéfice des cultures céréalières. Or les 37 ha concernés par ce projet est une terre typiquement céréalière de très bon rendement, sa note pédologique de sol étant comprise entre 4,5 et 6. Il faut également rappeler que le passage à un élevage intensif ovin (environ 1.500 brebis) du territoire concerné est récent alors que ces terres étaient consacrées précédemment à la production de céréales. Non seulement ce changement d'activité va dans le sens contraire des préconisations internationales, mais l'artificialisation de ce terrain le rendra alimentaires très peu productif. Pourquoi sacrifier une très bonne terre céréalière ?

2. INADAPTE

Vue les conditions géopolitiques actuelles, notamment avec l'agression de la Fédération Russe, il est urgent de sanctuariser les terres agricoles de fort rendement, comme le sont les terres concernées par le projet.

La mise en place des panneaux solaires va concentrer les eaux de ruissellement entre les alignements des structures. Cela va provoquer une érosion incontrôlable du terrain avec risque d'inondation d'une partie des bâtiments du village. Pour mémoire, un investissement important a déjà été réalisé sur ces terres avec la mise en place d'un dispositif de drainage. Les risques d'inondations pourraient également être aggravés, en endommageant partiellement ou totalement ce drainage lors de l'installation ou du démontage des structures supports des panneaux.

Le territoire concerné par ce projet est principalement argileux. Cela n'est pas favorable à l'élevage car le piétinement du bétail rend difficile la repousse de l'herbe. Si en plus de cette situation, le rendement de la photosynthèse est drastiquement affaibli par la présence des panneaux solaires comment pourrait-on envisager une amélioration sur ce pâturage ?

Dans le cadre de ce projet l'éleveur doit pouvoir maintenir son exploitation pendant 30 ans et faire en sorte que son revenu agricole reste supérieur à son revenu énergétique. La mise en place de ces panneaux ne va pas améliorer le rendement du pâturage. L'herbe, entre le piétinement des animaux, le broutage et le manque de photosynthèse, va dépérir et être remplacée par une espèce de terre battue avec des ronces. Comment pourra-t-il être possible de maintenir une telle exploitation dans le temps ?

On ne s'improvise pas du jour au lendemain comme éleveur alors que l'exploitation a été céréalière pendant des décennies. Les difficultés d'agnelage ressemblent plus à un démarrage d'activité sans une expérience professionnelle requise.

Il est étrange de penser qu'un élevage intensif d'ovins rapporterait plus qu'une récolte de blé. Pour pouvoir justifier que le revenu agricole de l'agriculteur restera supérieur au revenu énergétique de la centrale, le paramètre d'agnelage devrait connaître une amélioration de 1 à 1,48. Il ne s'agit que d'une estimation toute théorique, invérifiable et incontrôlable. Est-il prévu un démontage de la centrale en cas de non atteinte d'une telle performance ?

La reconversion de ce céréalier qui est le propriétaire de toutes les terres concernées, ressemble étrangement à une opération purement spéculative. Etant lui-même marié à une élue locale, nous pourrions même nous interroger sur la présence d'un conflit d'intérêt.

3. INJUSTIFIABLE

La centrale photovoltaïque vient s'adosser sur le cœur du village de Presnoy et encercle totalement un certain nombre d'habitations.

Cette opération n'apportera aucune retombée significative pour la commune. Le principal bénéficiaire, au détriment de tous ses concitoyens, reste le propriétaire des terres.

Comme l'a reconnue la société ABO/WIND, dans sa « synthèse sessions d'information » : « ...ce parc photovoltaïque ne saurait à lui seul être un élément déterminant » dans la perte de la valeur foncière des propriétaires Presnoyens.

Et pourtant cette même centrale sera à l'origine du blocage de toute extension possible du village et de tout développement futur de la commune comme le retour d'une école par des incitations à venir habiter Presnoy, la mise en place d'une autonomie énergétique du village et biens d'autres.

Sans vouloir parler des nuisances occasionnées par ce projet qu'elles soient climatiques, olfactives par accumulation du fumier, prolifération de nuisibles et j'en passe, je me demande que deviendront les propriétés et leurs occupants en cas d'incendie et notamment pour celles implantées au sein de la centrale.

En conclusion ce projet sacrifie non seulement une terre fertile protectrice de l'avenir pour nos enfants mais également le développement d'un village où il faisait bon vivre.

Pour tout ce qui précède, je suis opposé au projet agrivoltaïque de Presnoy.

Monsieur L. Brandon, propriétaire à Presnoy.